

**CONSEIL MUNICIPAL DE TRIAIZE**  
**COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

L’an deux mille vingt, le seize juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy BARBOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15
---

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :** Mrs-Mmes BARBOT Guy, LANDAIS Jean-Marie, DRENEAU Aurélie, PIAUD Joël, LIOTTIN Jean-Luc, GREAU Etienne, TAUPIER Gilles, PIZON Béatrice, RENOUX Isabelle, DARDOT Gérald, JOUIN Géraldine, BONNIN David, GIRAUDET Marie, HERITEAU Hélène, JOUSSEAUME Didier  
**Absents excusés :**

Conformément à l’article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, a élu à l’unanimité, Didier JOUSSEAUME pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le compte rendu du 16 juin 2020 est soumis au vote et approuvé à l’unanimité.

---

**2020/57 : OBJET : Représentation de la Commune au Comité Territorial de l’Energie secteur Sud, en vue de l’élection des délégués au Comité Syndical du SyDEV**

---

Chaque commune doit donc désigner, pour siéger au CTE, un(e) délégué(e) titulaire ainsi qu’un(e) délégué(e) suppléant(e).

**Délégués titulaires :**

**Sont candidats : Jean-Luc LIOTTIN**

**Résultats**

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

**Délégués suppléants :**

**Sont candidats : Gilles TAUPIER**

**Résultats**

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Après avoir procédé à l’élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :

**Délégués titulaires :** Jean-Luc LIOTTIN

**Délégués suppléants :** Gilles TAUPIER

---

**2020/58 : OBJET : Instauration de la commission communale des impôts directs**

---

Monsieur le Maire explique à l’Assemblée que l’article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composé du maire ou d’un adjoint délégué et de six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Il convient, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d’une nouvelle commission.

Le conseil municipal est invité à proposer 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants, sachant que seulement 6 noms seront retenus pour chaque catégorie par le directeur départemental des finances publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose, à l’unanimité, les personnes suivantes :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
LANDAIS Jean-Marie	HERITEAU Hélène
JOUIN Géraldine	BONNIN David
DRENEAU Aurélie	JARRY Alain
PIAUD Joël	PEPIN Marie-Paule
RENOUX Isabelle	BROSSEAU Joseph
LIOTTIN Jean-Luc	PACAUD Denis

GREAU Etienne	TUAL Daniel
TAUPIER Gilles	GIRAUDET Prosper
JOUSSEAUME Didier	BRODU Cyril
PIZON Béatrice	GIRAUDET Karine
DARDOT Gérald	JOUIN Marie-Christine
GIRAUDET Marie	BOUTET Claudine

---

**2020/59 : OBJET : Création de deux emplois pour un accroissement saisonnier d'activité (camping municipal)**

---

**Rapporteur : Isabelle RENOUX**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des locaux et des espaces collectifs au camping municipal pendant la saison estivale ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **de créer deux (2) emplois saisonniers :**
  - **Motif du recours à un agent contractuel :** article 3, alinéa 2° (accroissement saisonnier) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;
  - **La durée du contrat et le temps de travail** sont déterminés à chaque saison par le Maire selon les besoins du service et la période d'ouverture du camping (saison estivale) ;
  - **Nature des fonctions :** agent d'entretien - entretien des sanitaires et des espaces communs du camping municipal ;
  - **Niveau de recrutement :** catégorie hiérarchique C et cadre d'emploi des adjoints techniques ;
  - **Niveau de rémunération :** Indice Brut 352 - Indice majoré 329 (+ indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés + SFT le cas échéant) ;
- **d'autoriser Mr le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

---

**2020/60 : OBJET : Création de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés**

---

**Rapporteur : Isabelle RENOUX**

Les agents communaux appelés à assurer leur service le dimanche ou les jours fériés entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire de travail peuvent percevoir, par heure de travail effectif, une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés.

**Bénéficiaires :**

- tous les cadres d'emplois, à l'exception des cadres d'emplois de la filière médico-sociale qui perçoivent une indemnité forfaitaire.
- Agents titulaires ou stagiaires, contractuels, employés à temps partiel ou à temps non-complet.

**Montant :**

Le taux horaire de l'indemnité instituée par l'arrêté susvisé est fixé à 0.74 € par heure.

**Il est proposé à l'Assemblée** d'instituer une telle indemnité notamment pour une meilleure rémunération des saisonniers du camping municipal qui travaillent les dimanches et jours fériés.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- 1) Prend acte des dispositions relatives au versement de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés,
- 2) Attribue, aux agents pouvant y prétendre, le versement de cette indemnité,
- 3) Précise que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité, et de son affichage.

**2020/61 : OBJET : Création de deux emplois au service technique – agent technique polyvalent en milieu rural**

Vu le départ à la retraite des deux agents techniques polyvalents prévus pour la fin de l'année 2020/début 2021, il est nécessaire de prévoir leurs remplacements.

Il convient donc de créer deux emplois d'agent technique polyvalent en milieu rural, l'un plus spécialisé dans le domaine des espaces verts, à compter du 12 octobre 2020 ; l'autre dans le domaine de voirie/bâtiments, à compter du 16 novembre 2020 ; à temps complet soit 35 heures.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **de créer deux emplois** d'agent technique polyvalent en milieu rural, emplois permanents, l'un plus spécialisé dans le domaine des espaces verts, **à compter du 12 octobre 2020** ; l'autre dans le domaine de voirie/bâtiments, **à compter du 16 novembre 2020** ; à temps complet, **susceptibles d'être pourvus par des agents relevant soit du grade Adjoint Technique Echelle C1, soit du grade Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe Echelle C2**, - cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, filière Technique, Catégorie C ; sachant que depuis le 01<sup>er</sup> juin 2020, un poste au grade Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe Echelle C2 est vacant.

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**

En annexe le tableau des effectifs modifiés.

A compter du 17/07/2020, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié comme suit :

Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Temps de travail (taux d'emploi)	Postes pourvus (en équivalent temps plein)	Postes vacants (en équivalent temps plein)
Secrétaire général	Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe	B	TC (100)	1	0
Secrétaire général	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	B	TC (100)	0	1 (01/07/2020)
Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	C	TC (100)	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	C	TC (100)	1	0
<b>Agent technique polyvalent</b>	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	C	TC (100)	1	1 (01/06/2020)
<b>Agent technique polyvalent</b>	<b>Adjoint technique</b>	<b>C</b>	<b>TC (100)</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Agent d'accompagnement à l'éducation des enfants des écoles maternelles	Adjoint technique	C	TNC (70.05)	1 (0.70)	0
Agent de restauration	Adjoint technique	C	TNC (80.00)	1 (0.80)	0
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	TNC (21.29)	1 (0.21)	0
Animateur polyvalent/entretien	Adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> classe	C	TNC (85.71)	1 (0.86)	0
Animateur polyvalent/entretien	Adjoint d'animation	C	TNC (85.71)	0	1 (01/07/2020) (0.86)
TOTAL				8 (6.57)	6 (5.86)

---

**2020/62 : OBJET : Attribution du marché de travaux concernant les travaux de voirie 2020**

---

**Rapporteur : Jean-Marie LANDAIS**

Mr Jean-Marie LANDAIS, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, rappelle qu'un appel d'offres a été lancé en procédure adaptée ouverte le 10 juin 2020 pour les travaux de voirie 2020.

Deux entreprises ont déposé une offre : COLAS LA ROCHE SUR YON (La Roche sur Yon) et EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (Sainte Hermine).

Après analyse des candidatures et des offres et vu le résultat du classement, la commission voirie qui s'est réunie propose de retenir l'offre de la société **EIFFAGE ROUTE SUD OUEST** d'un montant total de **82 337.00 € HT (98 804.40 € TTC)** se décomposant ainsi :

- TF investissement : 57 545.00 € HT
  - TF fonctionnement : 3 250.00 € HT
  - TO1 investissement : 6 395.00 € HT
  - TO2 investissement : 15 147.00 € HT
- soit total TF : 60 795.00 € HT

Vu la présentation de l'analyse et la proposition de la commission à l'Assemblée,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- décide d'attribuer le marché de travaux concernant les travaux de voirie 2020 :
  - à : **EIFFAGE ROUTE SUD OUEST** pour un montant total des travaux de **82 337.00 € HT (98 804.40 € TTC)**
- décide d'affermir les deux tranches optionnelles d'investissement, les crédits budgétaires ouverts le permettant ;
- autorise M. le Maire à signer le marché public et toutes les pièces afférentes.

---

**2020/63 : OBJET : Contrat d'assistance et de maintenance du défibrillateur – salle des associations**

---

Mr le Maire rappelle qu'un défibrillateur cardiaque a été installé à la salle des associations l'année dernière par la société HYSBIA Sarl (GRANDCHAMPS-DES-FONTAINES 44).

La première année de fonctionnement étant écoulée, la société a envoyé à la commune une proposition de contrat d'assistance et de maintenance du dispositif d'urgence cardiaque, comme prévu lors de l'acquisition de l'équipement.

La durée du contrat est de 36 mois, avec reconduction tacite. Le service d'assistance et de maintenance est assuré moyennant une redevance annuelle de 250 € TTC (hors consommables pour lesquels une remise de 10% sur le prix catalogue est appliquée), comprenant deux interventions par an.

**Le Conseil Municipal**, autorise, à l'unanimité, Mr le Maire a signé le contrat d'assistance et de maintenance du dispositif d'urgence cardiaque comme proposé avec la société HYSBIA Sarl (GRANDCHAMPS-DES-FONTAINES 44).

---

**2020/64 : OBJET : Adhésions et cotisation de soutien – CAUE 85 /Fondation du Patrimoine /Adile Vendée**

---

**Après présentation des différentes structures, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise Monsieur le Maire à adhérer à la Fondation du Patrimoine - Délégation Pays de la Loire et à régler la cotisation de 120.00 € au titre de l'année 2020.
- autorise Monsieur le Maire à adhérer au CAUE de la Vendée et à régler la cotisation de 40.00 € au titre de l'année 2020.
- autorise Monsieur le Maire à verser une cotisation de soutien à l'Adile Vendée de 50.00 € au titre de l'année 2020.

**2020/65 : OBJET : Rapport des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT - Alinéa 4)**

*Marchés dont le montant est inférieur à 5 000 euros HT (délibération n°2020/33 du 26 mai 2020).*

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les devis suivants :

***BUDGET COMMUNAL***

***Investissement***

Date : 03/07/2020

- **Ets FAUCHER (St Jean de Beugné)**  
Dameuse : 1 542 € TTC

***Fonctionnement***

Date : 30/06/2020

- **HELY FABRICE Sarl (Triaize 85)**  
Travaux de peinture et sol pour deux logements communaux Presbytère et La cure : 5 379.84 € TTC
- **Guy Limoges Terrains de Sport (Oulmes 85)**  
Analyse de sol du terrain de football : 192.00 € TTC
- **BigMat Libaud Négoce Matériaux (Luçon 85)**  
Rondins en pin pour terrains de boules : 320.40 € TTC
- **AZ CLIMATIQUE (Nalliers 85)**  
Remplacement Télécommande Salle de classe : 525.80 € TTC  
Réparation Groupe LG (Accueil) : 1 360.00 € TTC  
Remplacement moteur ventilateur bureau du maire et pompe de relevage : 741.02 € TTC

Date : 01/07/2020

- **CAJEV (Sainte Hermine 85)**  
Achat de lisses et de poteaux en pin pour stockage (en cas de besoin de réparation Rue Nationale) : 211.14 € TTC

Date : 07/07/2020 (signé par Mr Jean-Marie LANDAIS, 1<sup>er</sup> adjoint au maire)

- **AIR INFORMATIQUE (L'Aiguillon sur Mer 85)**  
Mise en place d'un compte exchange (messagerie partagée-agenda) : 575.52 € TTC/an + 240 € TTC (mise en service)

**2020/66 OBJET : Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT). *Al. 15 – Droit de Prémption Urbain***

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé le 26 janvier 2006 d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées au PLU, et d'autre part, dans le cadre de l'article L 2122-22 alinéa 15, le conseil municipal a délégué au Maire le droit d'exercer au nom de la commune de Triaize le droit de préemption (délibération n°2020/33 du 26 mai 2020), qui rend compte de ses décisions.

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- le 24 juin 2020, la commune a reçu de la part des conjoints LEMEUNIER, une déclaration d'aliéner le bien sis 17 rue des moulins, cadastré section D n°5 et D n° 921.
- Le 30 juin 2020, la commune a reçu de la part de Madame SALLE (Renoux) Nathalie, une déclaration d'aliéner le bien sis 11 rue de la fontaine, cadastré ZA n°446, ZA n°464.
- Le 3 juillet 2020, la commune a reçu de la part de VENDÉE LOGEMENT, une déclaration d'aliéner le terrain sis L'Enfermerie (lotissement les vignes), cadastré section ZA n° 546.
- Le 3 juillet 2020, la commune a reçu de la part de VENDÉE LOGEMENT, une déclaration d'aliéner le terrain sis L'Enfermerie (lotissement les vignes), cadastré section ZA 569.
- Le 13 juillet 2020, la commune a reçu de la part de Madame DALEAU Marie-France, une déclaration d'aliéner les parcelles sises 43 Les Plantes et Les Terriers, cadastrée section ZA n°134, ZA n°241 et ZA n° 242.

Le Maire indique qu'il a déclaré aux intéressés que la commune de Triaize n'utilisera pas de son droit de préemption pour les opérations décrites ci-dessus.

---

## **Questions diverses**

---

### **Camions route de St Michel en l'Herm :**

Une rencontre est prévue le vendredi 17/07 avec Mr BORY, président Syndicat Mixte Bassin du Lay pour parler du passage important dans l'agglomération, route de St Michel de camions qui transportent de la terre pour la réfection des digues à l'Aiguillon sur Mer (300 passages en moyenne/jour).

La terre est prise à La Rochelle, pourquoi ne pas la prendre sur place ? Environnement/écologie ?

### **Antenne FREE**

Un courrier va être envoyé au Préfet pour désapprouver le fait que l'opérateur FREE ne souhaite pas implanter son antenne sur celle déjà existante installée par Orange.

### **Gens du voyage :**

Des gens du voyage souhaitent s'installer sur le champ de course. La demande a été refusée mais il est possible qu'ils arrivent ce dimanche...

La difficulté de trouver un Terrain de Grand Passage sur le territoire Sud Vendée Littoral a été évoquée après le sujet du SCOT.

### **Rapport des commissions :**

**Ecole :** le 26 juin, remise des livres de fin d'année dans toutes les classes avec l'organisation d'un goûter pour les CM2.

**Information/communication :** sortie d'un « Petit Triolais » tous les 2 mois, distribué par les élus par secteur.

**Bâtiments/voirie :** le 29 juin – programme travaux voirie 2020 / Aménagement de la Grande rue (stationnement) à voir avec la SAET bureau d'études pour le projet et l'appel d'offres auprès de EIFFAGE / Reprise des travaux suite à l'effacement des réseaux par le Sydev : rue du Pont, rue de la Boule d'Or, et impasse Mathurine / Commande de panneaux et miroirs : un inventaire a été fait, en fonction du stock et des besoins, une commande sera faite.

**Travaux dans les deux logements communaux rue des jardins,** terminés pour fin juillet.

Location du logement A au 1<sup>er</sup> août 2020 : le Maire et Géraldine JOUIN feront les visites.

**Camping :** quelques soucis par rapport à l'éclairage nocturne. Voir s'il faudrait modifier le tarif pour les vélos car ils doivent acheter la carte 5 € + la nuitée, ce qui fait un total de 19 €.

**Concours de pêche :** Ça s'est bien passé.

### **SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale :**

Un avis sera à rendre au prochain conseil municipal. Les informations sur le SCOT seront transmises au conseil municipal. Une réunion d'information devrait se tenir à St Michel en l'Herm à ce sujet.

**Communauté de communes Sud Vendée Littoral/élections :** Mr LANDAIS Jean-Marie annonce que Mr Guy BARBOT a été élu à la vice-présidence de la communauté de communes.

Affiché le : 21/07/2020

Le Maire

Guy BARBOT